

RECOMMANDATIONS

Les participants au séminaire de l'OIE sur le « Renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux africains », tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) du 14 au 16 novembre 2006 :

- Tenant compte du grand intérêt manifesté lors des débats riches et animés à la suite des exposés des thèmes,
- Encouragés par les efforts du Directeur Général de l'OIE à mettre en œuvre le quatrième Plan stratégique, notamment dans les missions de renforcement des capacités des services vétérinaires, d'amélioration de la gouvernance des services vétérinaires,
- Convaincus que les services vétérinaires sont un bien public international et que leur mise en conformité avec les normes internationales constitue une priorité en terme d'investissements publics,
- Déterminés à améliorer les capacités des services vétérinaires dans la prévention et la riposte contre les maladies animales transfrontalières, les zoonoses et particulièrement la grippe aviaire,

Recommandent:

1. que l'OIE appuie les démarches d'identification et de renforcement des capacités d'au moins un laboratoire de référence de l'OIE chargés du diagnostic de l'IAHP en Afrique.

2. que l'OIE mette à la disposition des pays africains :
 - a. les résultats des expériences de vaccination contre la grippe aviaire hautement pathogène obtenus dans d'autres pays,
 - b. les directives minimales pour la prise de décision de la vaccination et la mise en œuvre de la biosécurité.
3. que l'OIE encourage les pays membres à utiliser l'approche multisectorielle (santé animale, santé humaine, environnement, socio-économie,...) dans la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène.
4. que l'OIE, en collaboration avec les partenaires au développement, accompagne les pays africains dans le renforcement des compétences en gestion des crises sanitaires et dans la mise en œuvre des plans d'action.
5. Que l'OIE, par une politique de communication appropriée, éclaire les services vétérinaires sur les objectifs de l'évaluation PVS et sur l'utilisation des résultats.
6. Que l'OIE encourage l'utilisation de l'outil PVS dans le cadre d'une auto-évaluation conduite par les évaluateurs nationaux.
7. Que les pays membres mettent en œuvre une stratégie de communication et d'information multisectorielle avant, pendant et après la crise de l'IAHP et toute autre zoonose émergente.

8. Que chaque pays membre applique une politique de bonne gouvernance dans le respect des normes de l'OIE (transparence, échanges d'informations épidémiologiques et d'expériences dans la gestion des crises antérieures...) dans la lutte contre l'IAHP.

9. Que les Gouvernements des pays membres renforcent durablement la dotation financière des services vétérinaires, afin de les mettre à niveau par rapport aux standards de l'OIE.

Le séminaire